



Délibération n°2024-169

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 14 novembre 2024)**

Date de convocation : 04/11/2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 29  
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 14 novembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY, Daniel M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. LAURENT Jean-François représente M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

**Absents ou excusés** : M. CACHELOU Yoann, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. REGNIER Jean-François,

**Pouvoirs** : M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc  
M. REGNIER Jean-François donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis

**Secrétaire de séance** : M. BARBAN Jean-Louis

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT – AGENCE DES PYRENEES – PROJET  
« CHANGER D'ECHELLE ET DE REGARD DANS LA GESTION DES FLUX :  
VERS UNE REPONSE PARTAGEE A L'ECHELLE DU MASSIF DES PYRENEES »**

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul CASAUBON, le Président

En 2023, la CC Vallée d'Ossau, en collaboration avec les communes d'Eaux-Bonnes et Laruns, a été lauréate d'un AMI national relatif à l'aménagement touristique durable. Le choix a été fait de porter une réflexion sur l'organisation touristique par le prisme des mobilités à l'échelle de la Vallée et sur des sites dits « pilotes ».

Cette démarche a abouti en début d'année 2024 par la définition d'une stratégie d'organisation des mobilités à l'échelle de la Vallée ainsi que la définition de plans-guides sur une dizaine de sites qui ont été identifiés comme site à enjeux, en termes de mobilités ou d'accueil de public.

Dès le départ il avait été envisagé de capitaliser sur cette démarche à l'échelle du territoire de la Montagne béarnaise. Pour ceci, il a été décidé de répondre à un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Gestion des flux touristiques » a été lancé par Atout France le 5 octobre 2023.

Cette candidature portée par l'Agence des Pyrénées s'appuie sur un partenariat transversal – Isthia Université Toulouse Jean Jaurès et 5 territoires dont la Montagne Béarnaise qui forment autant de cas pilotes - Les autres territoires : Syndicat Mixte Canigou Grand Site, Communauté de Communes Pays d'Olmes, PETR de l'Ariège et PNR des Pyrénées Ariégeoises, Commune de Gavarnie-Gédres-.

Une subvention d'un montant de 170 000 € a été allouée à l'Agence des Pyrénées afin de soutenir la réalisation du projet qu'elle a déposé dans le cadre de sa candidature.

Les enjeux sont de préserver les ressources naturelles et patrimoniales, améliorer l'expérience touristique tout en préservant la qualité de vie des habitants et de mieux diffuser les retombées économiques. L'objectif du projet est d'évaluer la situation de chaque territoire pilote en bénéficiant des expériences de chacun en termes de recueil des données, observation et analyse de la fréquentation, mesure des impacts environnementaux et sociétaux.

Avec l'accompagnement méthodologique de l'Agence des Pyrénées et de l'Isthia, la montagne béarnaise sera pilote sur l'observation de la donnée pour en faire un outil d'aide à la décision notamment en termes d'aménagement et de stratégie de communication. En terme financier, la Communauté de communes de la vallée d'Ossau s'engage à mettre à disposition la cheffe de projet Avenir Montagnes ingénierie de la Montagne béarnaise pour un montant estimé à 6 500 € sur la durée du projet. L'Agence des Pyrénées s'engage de son côté à lui reverser la somme de 16 800 € pour la mise en œuvre d'actions spécifiques sur le territoire de la Montagne béarnaise.

La convention ci-jointe précise les modalités de partenariat entre l'Agence des Pyrénées et la Communauté de communes pour la mise en œuvre du projet.

Le Président entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte** le présent rapport ;

**Autorise** le président à signer la convention ci-jointe ainsi que tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

